



PREMIER MINISTRE



LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Paris, le mardi 18 novembre 2014

Objet : Avis appelant à développer le « service civique ».

La France se caractérise aujourd'hui par une diversité culturelle plus grande que par le passé. C'est pourquoi elle n'a jamais eu autant besoin de la laïcité, laïcité qui garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité républicaine.

Le modèle de la République laïque implique la reconnaissance des différences mais sur des principes et des valeurs partagés, de telle sorte que les appartenances particulières et les individualismes ne puissent jamais l'emporter sur la possibilité et l'harmonie du « *bien vivre ensemble* ».

La laïcité est un principe aussi bien démocratique que républicain : elle prend tout autant en compte la multiplicité des aspirations individuelles que l'unité nécessaire du corps social autour des principes et des valeurs de la République. Elle rend compatible la liberté personnelle avec la cohésion sociale.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation. Les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Dans le même temps, le service civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

Ainsi, le « *service civique* » permet aux jeunes, de tous horizons, d'être informés et formés aux valeurs républicaines, de les partager collectivement et de contribuer au renforcement du lien social.

C'est pourquoi, afin de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, l'Observatoire de la laïcité appelle à un très large développement du « *service civique* » dans le domaine, éducatif, sanitaire et social, environnemental, humanitaire, culturel et sportif.

Cet avis, fait suite à l'annonce du Président de la République en date du 6 novembre 2014 d'« *aller vers un service qui pourrait s'appeler universel* ».